

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 24 septembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve (à partir de la question 12), SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 13), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío (à partir de la question 5), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît (à partir de la question 5), DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky (à partir de la question 13), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine (à partir de la question 5), DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine (à partir de la question 11), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel (à partir de la question 15), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 12), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 10), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à DE CARRION Alain, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel,  
DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, LEVENT Isabelle,  
MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**24 septembre 2024**

**MOBILITE DURABLE**

**TRANSPORT COLLECTIF – AJOUT DE DEUX QUAIS BUS - RUE DE BUDAPEST**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**  
**PREVISIONNELLE DE L'OPERATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature

Enjeu : Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires

En 2019, Artois Mobilités a mis en service un réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) appelé *Bulles*. Ce réseau dispose d'une majorité de tronçons en site propre pour ne pas être tributaire des conditions de circulation, notamment en ville.

Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) du quartier du Mont Liébaut, la ville de Béthune a exprimé son souhait d'un arrêt supplémentaire sur le tracé de la ligne Bulle 2 au niveau de la rue de Budapest afin de mieux desservir les structures à proximité : siège de la Communauté d'Agglomération, centre tertiaire « Jean Monnet 1 », future tour de bureaux Chochoy et résidence autonomie « Le Domaine du Prieuré » en cours de réimplantation.

Artois Mobilités a validé la faisabilité technique de cet arrêt supplémentaire.

S'agissant d'une voie communautaire, la concrétisation de ce projet doit être portée par la Communauté d'Agglomération.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit d'engager les travaux à l'été 2025.

Le budget global pour la réalisation de deux quais-bus (un dans chaque sens) est estimé à 360 000 € HT. Artois Mobilités apportera un financement de 20 000 € HT (10 000 € HT par quai).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 09 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le programme de l'opération relative à l'ajout de deux quais bus rue de Budapest à BETHUNE et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 360 000 € HT, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué, à signer

tout document se rapportant au programme et à solliciter les subventions inhérentes à la réalisation du projet, notamment d'Artois Mobilités. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée (Codifiée aux articles L 2430-1 à L 2432-2 et reprise au Titre III du Livre IV du Code de la commande publique) relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le programme de l'opération relative aux travaux d'aménagement de deux quais-bus à Béthune, Rue de Budapest et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 360 000 € HT, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué, à signer tout document se rapportant au programme et à solliciter les subventions inhérentes à la réalisation du projet, notamment d'Artois Mobilités.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 27 SEP. 2024

Et de la publication le : 27 SEP. 2024  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno

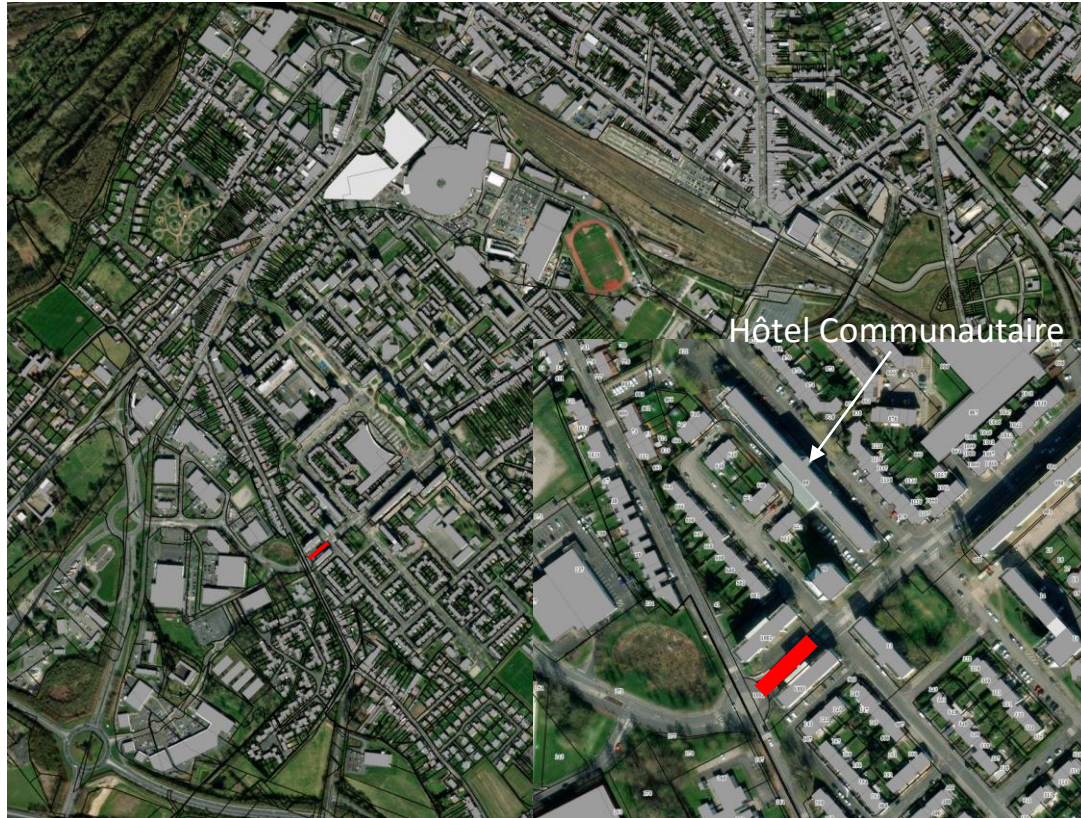


CHRÉTIEN Bruno

# Projet d'aménagement deux quais bus BETHUNE – Rue de Budapest

## La demande :

Création de deux quais bus pour le BHNS.



# Projet d'aménagement de quai bus BETHUNE – Rue de Budapest

Constat / ITEM	Aménagements proposés	Observations
<p><b><u>CREATION DE DEUX QUAIS BUS ET AMENAGEMENT DES TROTTOIRS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun quai bus existant</li> <li>- Trottoirs existants de chaque côté de la voirie, de largeur insuffisante pour insertion des quais bus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolition voirie et trottoirs existants à l'emplacement des futurs aménagements</li> <li>- Elargissement des accotements</li> <li>- Création des deux quais bus en parallèle des piétonniers</li> </ul>	
<p><b><u>CREATION VOIRIE CENTRALE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie dédiée BHNS centrale existante et circulation voirie de chaque côté de cette dernière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de la voie dédiée BHNS</li> <li>- Démolition de la voirie existante</li> <li>- Création d'une voirie à double sens mutualisée avec le BHNS</li> </ul>	
<p><b><u>RESEAUX DIVERS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux existants intégralement en souterrain</li> <li>- Réseaux éclairage, assainissement eaux pluviales existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repositionnement des ouvrages existants en adéquation avec le projet</li> <li>- Création d'une infrastructure de télécommunication entre les deux immeubles bordant le projet</li> </ul>	
<p><b><u>SIGNALETIQUE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage piéton existant au niveau du carrefour avec la rue de Vaudricourt</li> <li>- Deux feux de signalisation existants l'un dédié à la voie BHNS et l'autre aux automobilistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression passage piéton à l'entrée du carrefour ainsi que du feu dédié à la voie BHNS</li> <li>- Création de deux passages piétons de part et d'autre des quais bus et mise en place de panneaux passages piétons, dalles podotactiles et potelets.</li> </ul>	
<p><b><u>ESPACES VERTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun espaces verts existants en domaine public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolition de la voirie et du trottoir existant à l'emplacement des futurs espaces verts</li> <li>- Création d'espaces verts de part et d'autre de la zone projet</li> </ul>	

**HYPOTHÈSES :**

Déblais considérés totalement inertes (pas de sujétions pollution, pas d'amiante/HAP)

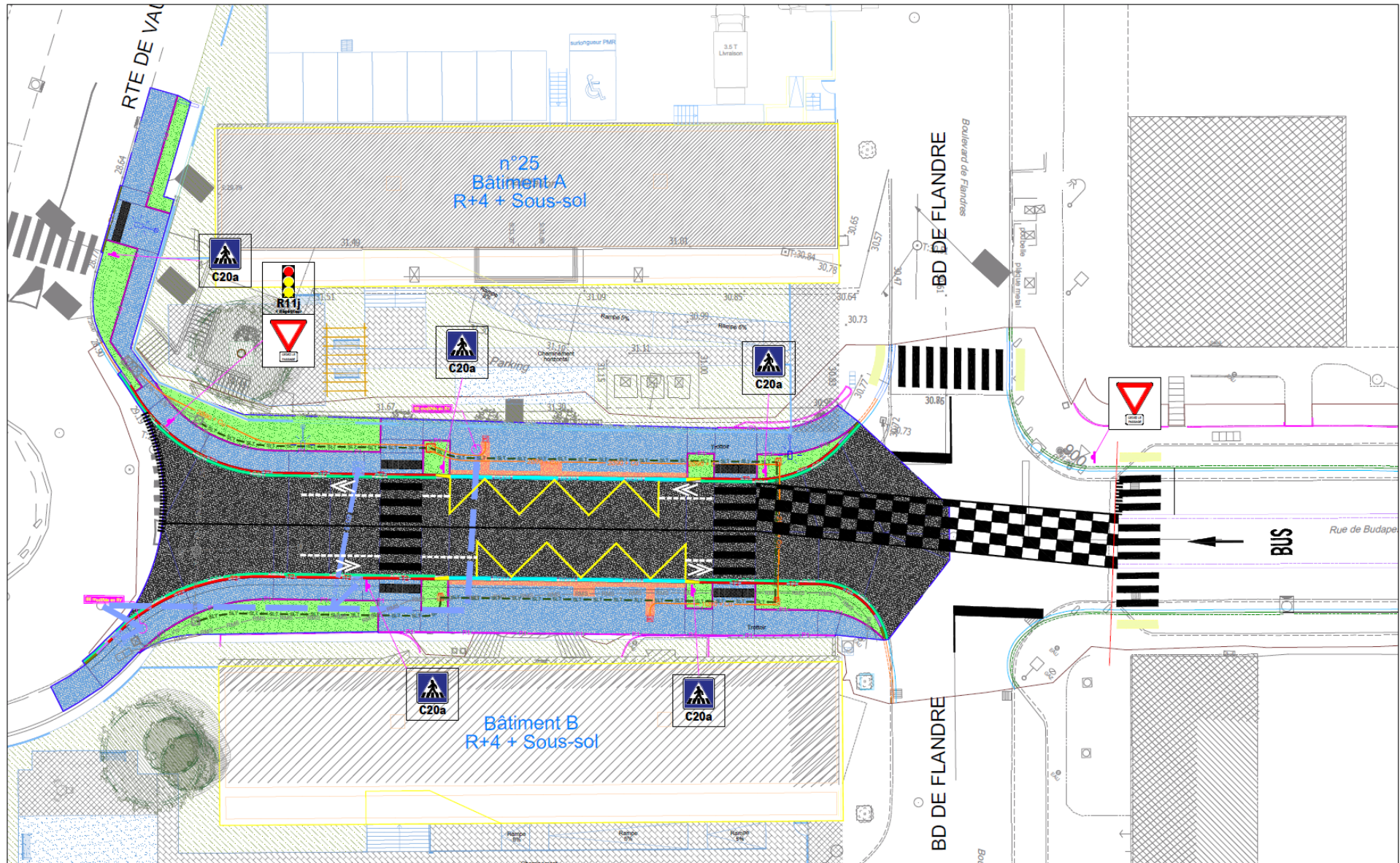
**ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR CONFIRMATION DE L'ESTIMATIF TRAVAUX :**

Analyse des enrobés à démolir (HAP, amiante)

Vérification de l'état des réseaux sous les futurs aménagements (concessionnaires) + investigations complémentaires

# Projet d'aménagement de quai bus BETHUNE – Rue de Budapest

## Le projet :



# Projet d'aménagement de quai bus BETHUNE – Rue de Budapest

## Schéma de principe de coupe en travers du projet :





# Projet d'aménagement de quai bus BETHUNE – Rue de Budapest

## Enveloppe programme :



**CREATION DE 2 QUAIS BUS RUE DE BUDAPEST A BETHUNE**

Direction Générale des Ressources et Moyens  
Direction des Etudes & Travaux

**ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

**TAXES DIVERS**

Achat du terrain	- €		- € HT
Frais de notaire	<i>Honoraires et frais réglementés</i>		- € HT
Droit et taxes divers			- € HT
Permis d'aménager, taxes divers			- € HT
<b>Montant du Foncier</b>			<b>- € HT</b>

**PRESTATION INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS**

Maîtrise d'ouvrage	<i>Frais internes</i>		- € HT
Mandat	<i>Frais internes</i>		- € HT
Conduite d'opération	<i>Frais internes</i>		- € HT
Programmation	<i>ANTEA (pour mémoire)</i>		- € HT
Géomètre			12 000,00 € HT
Etude de sol / pollution			5 000,00 € HT
Etude circulation			- € HT
Diagnostic amiante/HAP			5 000,00 € HT
Diagnostic ITV			5 000,00 € HT
Investigations complémentaires			10 000,00 € HT
Frais liés à la consultation de maîtrise d'œuvre			
- Frais de publicité			500,00 € HT
- Frais de dossiers			500,00 € HT
Maîtrise d'œuvre		6,0%	- € HT
Missions complémentaire MOE			- € HT
Contrôle Technique	<i>1 à 3% des travaux</i>	2,0%	- € HT
Coordination SPS			3 000,00 € HT
Coordination SSI	<i>0,25 à 0,5% des travaux</i>	0,0%	- € HT
Coordination travaux (OPC)			- € HT
Frais liés à la consultation des entreprises			
- Frais de publicité			- € HT
- Frais de dossiers			- € HT
Assurance dommages-ouvrage	<i>4% des travaux</i>	4,0%	- € HT
<b>Montant des Prestations intellectuelles et frais divers</b>			<b>41 000,00 € HT</b>

**PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE**

Taux de tolérance du Maître d'œuvre		5%	- € HT
Aléas travaux		5%	14 500,00 € HT
			HT
<b>Montant des Aléas et Tolérance</b>			<b>14 500,00 € HT</b>

**PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION**

Actualisation		4,0%	HT
Révision		5,0%	14 500,00 € HT
			- € HT
<b>Montant des Actualisations et des révisions</b>			<b>14 500,00 € HT</b>

**TRAVAUX**

travaux			280 000,00 € HT
concessionnaires			10 000,00 € HT
<b>Montant des Travaux</b>			<b>290 000,00 € HT</b>

Enveloppe financière prévisionnelle 360 000,00 € HT

Arrondi à 360 000,00 € HT

montant TTC 432 000,00 € TTC